

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. Christian BOULAY, Maire.

Présents : M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. BRAULT, M. CAUCHOIS, M. COUSIN, Mme FORET, M GANDON, M GUI TER, Mme JOHAN, M. JOUET M. HULOT, Mme MEZIERE Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, M POULAIN, Mme SUREAU Mme TAUNAI S Conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : M. GAUDREE a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme GAUTIER a donné pouvoir à M. BOULAY, Mme JARDIN a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise MOREAU

Absents : M. GERBOUIN, Mme LESAGE, M. FRICOT

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Roger GUI TER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

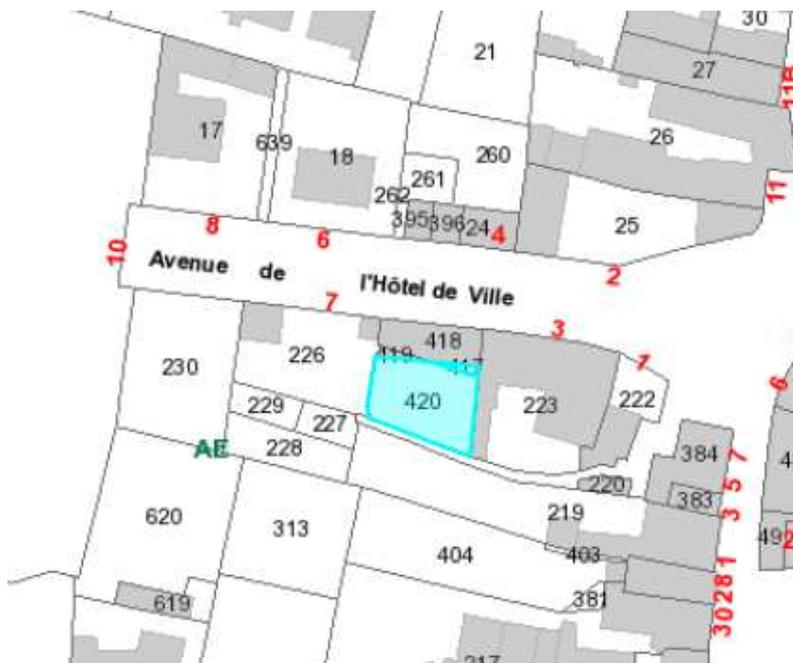
Approbation du procès-verbal du 02 mars 2023 : Madame TAUNAI S souhaite apporter une précision suite à la vente de terrain à M et Mme PAUMARD. Le droit de passage sera créé pour un véhicule motorisé. Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

Validation d'ajouts à l'ordre du jour :

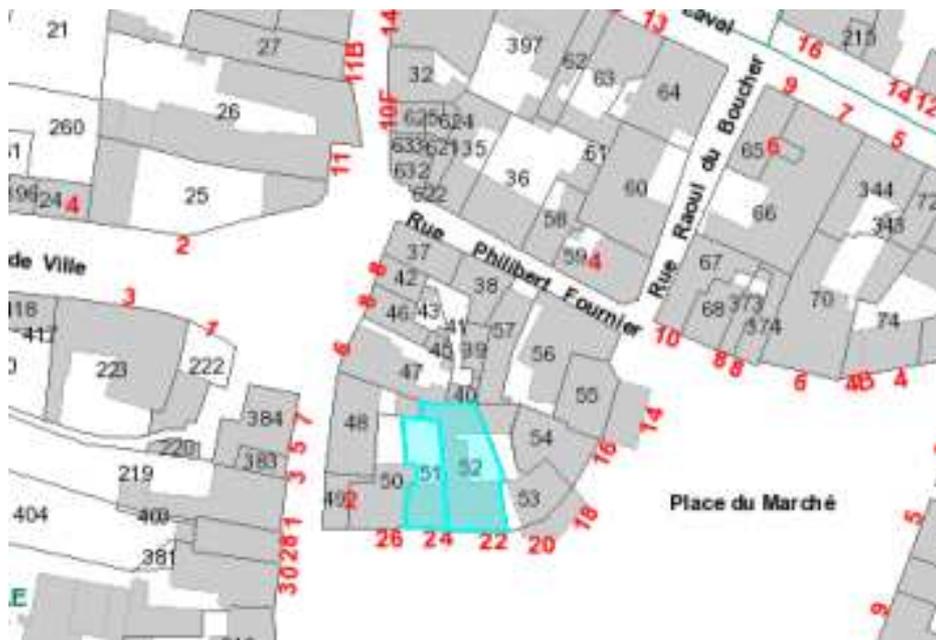
- Modification subvention école privée
- Tarifcation activités espace meslinois

DECISION DU MAIRE

N°2023-016 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur des propriétés sises à MESLAY-DU-MAINE, avenue de l'Hôtel de Ville, parcelles cadastrées section AE n°417 et 420.



N°2023-019 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur des propriétés sises à MESLAY-DU-MAINE, place du Marché, n°22 et 24, parcelles cadastrées section AE n°51 et 52.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Compte rendu de la commission Aménagement du territoire du 28 février 2023

Objet : Etat d'avancement du plan-guide et projet de communication sur la vitrine de l'ancienne pharmacie

Présents : M. Christian BOULAY, Xavier CAUCHOIS, Mme Gwénola SUREAU, Mme Marie-Françoise MOREAU, M. Julien GANDON, Mme Maryse TAUNAI, M. Roger GUITER, M. Jacky HULOT, Mme Véronique JARDIN, Mme Laure THIERREE, M. Antoine PETITJEAN, Mme Ysé Masurier, Mme Manon CARCEL

Excusés : Mme Anne-Flore JOHAN, M. John GERBOUIN, Mme Marylène LESAGE, Mme Solène CHAUVEAU, Mme Florence FORET, M. Jacques BRAULT, Daniel GAUDREE

Les membres de la Commission « Aménagement du territoire » sur la commune de Meslay-du-Maine se sont réunis ce Mardi 28 février pour échanger sur l'état d'avancement de l'étude « plan-guide » et le projet de communication sur la vitrine de l'ancienne pharmacie.

Monsieur Le Maire ouvre la Commission.

Manon CARCEL, Cheffe de projets Petites Villes de Demain, introduit la réunion, en présentant l'ordre du jour suivant :

✓ **Projet de communication sur Petites Villes de Demain et le plan guide**

- Illustration sur la vitrine de l'ancienne pharmacie (vitrophanie)
- ✓ **Etat d'avancement du plan-guide**
- Plan guide et actions prioritaires (études à lancer + îlot des pharmacies)
- Point sur les ateliers organisés pour stabiliser les scenarios
- Présentation sur l'état d'avancement des chartes (végétalisation et architecture).
- Présentation du calendrier

*La présentation est à retrouver auprès du document suivant :
« Commission_aménagement_du_territoire_28_02_2023 » ;*

1. Projet de communication sur Petites Villes de Demain et le plan guide

Illustration sur la vitrine de l'ancienne pharmacie (vitrophanie)

Référence page 4.

Manon Carcel et Madame Moreau présentent le projet communication sur l'ancienne vitrine de la pharmacie. L'objectif étant de communiquer davantage sur le programme Petites Villes de Demain ainsi que le plan-guide sur un support stratégique. En effet, il a été constaté que certains habitants n'avaient pas connaissance du programme Petites Villes de Demain.

Pour cette communication, l'emplacement de la pharmacie est idéal car il se situe sur la RD21, visible auprès d'un grand nombre de personnes aussi bien des habitants que des usagers. Par ailleurs, cet îlot fera l'objet d'une requalification d'ici les prochaines années. C'est donc un lieu clé de la revitalisation du cœur de bourg.

Monsieur Cauchois propose d'ajouter un QR code, qui pourrait, par exemple, rediriger vers le site officiel du programme Petites Villes de Demain.

Monsieur Gandon demande si plusieurs devis ont été réalisés pour la prestation « vitrophanie ».

Madame Moreau précise qu'elle s'est rendue chez Alpha signaletic, lundi 27 mars, pour présenter le projet et demander un devis.

Monsieur Cauchois ajoute qu'il souhaiterait que l'affichage soit fait au plus tard le 30 mars afin de communiquer au plus vite auprès des habitants et usagers.

La Commission ajoute qu'il faut coordonner ce projet de communication avec celui de l'exposition finale prévue en juin/juillet. Laure Thierrée précise qu'elle verrait l'exposition finale dans l'îlot de l'ancienne pharmacie, pour en faire une « maison des projets ». Les élus évoquent également la possibilité de faire l'exposition dans le jardin de la Mairie.

L'exposition sera travaillée avec les élus référents PVD et le Bureau d'études lors du point intermédiaire prévu le 5 avril.

2. Etat d'avancement du plan-guide

Référence à partir de la page 5.

Le Bureau d'études prend la parole dans cette deuxième partie pour présenter l'état d'avancement du plan-guide.

Laure Thierrée fait un rappel des projets inscrits dans le plan-guide.

- Projets prioritaires

Laure Thierrée présente un tableau sur les études à lancer pour les projets prioritaires.

Laure Thierrée précise qu'il y a un fort intérêt de programmer une étude à la fois sur l'ancien CER et l'école René Cassin (en même temps).

Laure Thierrée propose de faire un point avec Monsieur Cauchois, adjoint aux finances, pour préparer un calendrier pluriannuel d'investissement concernant le plan-guide. Il aura lieu en visio le 20 mars à 9h.

Laure Thierrée insiste sur l'importance de mettre en place une mission d'architecte conseil au regard des projets inscrits dans le plan-guide.

Le Bureau d'études demande si une deuxième réunion est prévue avec le Département pour le délestage. Celle-ci est en option sur la matinée du 29 mars (en attente de retour du Département). Laure Thierrée alerte sur les annonces du gouvernement qui indique qu'il n'y a pas d'investissement prévu pour la voirie.

- Coordination avec la Communauté de Communes

Laure Thierrée insiste sur le fait que le plan-guide doit être traduit dans le Plui. Il serait stratégique que le Bureau d'études Citadia qui doit réaliser la modification du PLUi rencontre le Bureau Laure Thierrée et Antoine Petit Jean.

- Charte de végétalisation et architecturale

Laure Thierrée présente le projet de Charte de végétalisation. Elle insiste sur le contenu et non la forme qui ne respecte pas la charte graphique (à voir en interne). Un document qui est conjointement élaboré avec les agents techniques de Meslay.

Maryse Taunais ajoute qu'il serait bien de préciser, dans la charte de végétalisation, les règles d'implantation, notamment sur les limites de propriété.

Selon le Bureau d'études, la mise en place et l'achat des végétaux seraient à la charge de la Mairie. Pour l'entretien, il s'agit d'un contrat moral.

Monsieur Cauchois demande : comment peut-on rendre opérationnel l'inventaire de la charte architecturale ?

Antoine Petit Jean précise que l'inventaire peut devenir opérationnel par plusieurs actions :

- Des actions de la Mairie (Être incitatif, communiqué...)
- Plan-guide annexé au PLUi
- Consultation avec un archi conseil (notamment des permanences auprès des habitants)

Antoine Petit Jean ajoute que c'est de préserver le patrimoine de Meslay qui fera son attractivité. C'est l'atmosphère, une qualité de vie qu'on va venir chercher ici.

Monsieur CAUCHOIS précise que cette réunion était un point d'étape et d'avancée. Les élus devront se prononcer sur les priorités dans le cadre des Petites Villes de Demain.

Une réunion publique aura lieu le 9 mai 2023.

Madame Marie-Françoise MOREAU précise que l'ancienne pharmacie sera bientôt une vitrine de Petites Villes de Demain afin de faire connaître ce dossier auprès de la population.

Monsieur CAUCHOIS informe l'assemblée qu'une réunion a eue lieu avec la Communauté de Communes concernant le délestage. La commune et la Communauté de Communes ont la volonté d'avancer ensemble.

Le dossier délestage est complexe. Il convient dorénavant de réunir la Communauté de Communes, le Conseil Départemental et La Direction Départementale des Territoires.

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Compte rendu de la commission Administration Générale et Développement Economique du 16 mars 2023

Présents : M BOULAY, M CAUCHOIS, Mme JARDIN, M GAUDRÉE, M GUITER, Mme GAUTIER Mme MOREAU Marie-Françoise, M BRAULT, M POULAIN, Mme SUREAU (19h00), Mme JARDIN (arrivée à 20h20)

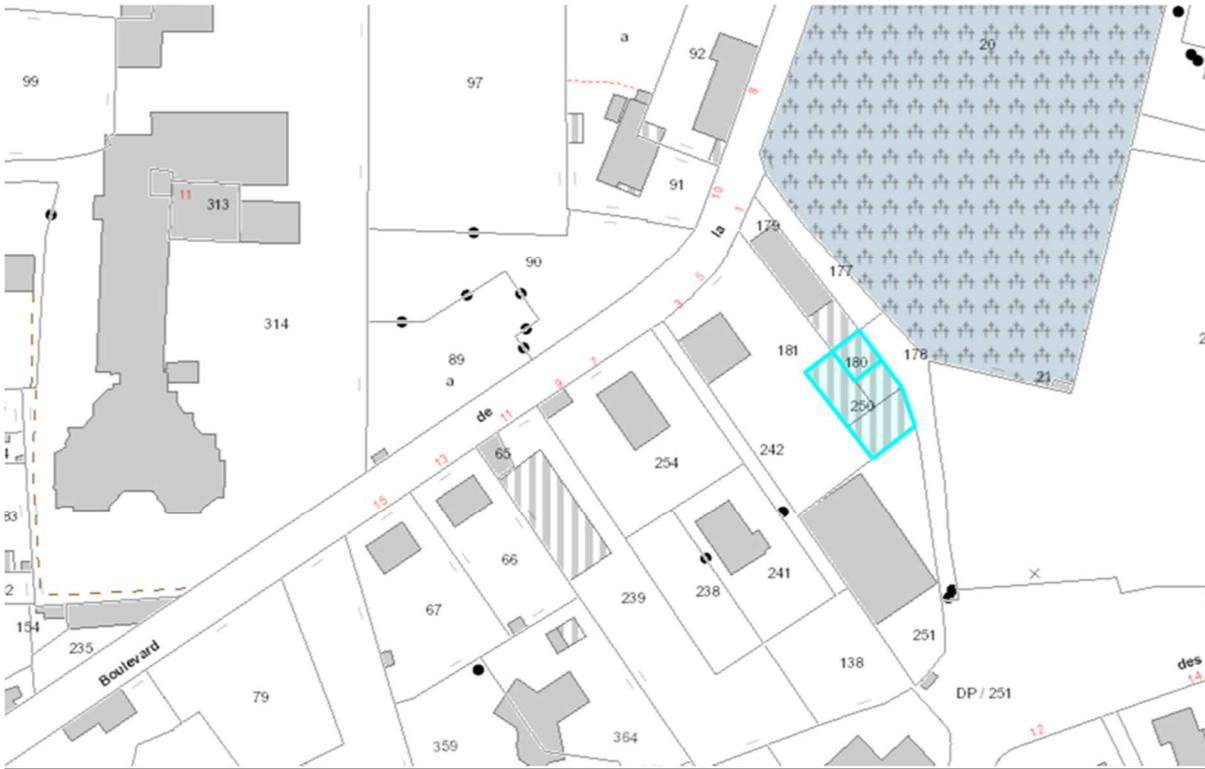
Excusée Mme MOREAU Vanessa

Assistaient également : Mme CHAUVEAU, Secrétaire Générale, Benoit GASSIOT, Comptable

La présentation de la commission est annexée à l'ordre du jour.

Madame SUREAU quitte la séance.

→ **Bâtiment et terrain sis Boulevard de la Providence**



- Estimation des domaines le 11/02/2022 : valeur vénale du bâti est estimée à 15 000 € avec marge de 10 % et la valeur vénale du terrain à bâtir est estimées à 30 € HT / m².
- Lors de la séance du 4 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente le bâtiment et le terrain (délibération n°2022-03-15).
- A la demande de la commission Administration Générale et Développement économique, ce bien a été estimé par 2 agences immobilières :
- Estimation par l'Étude Immobilière de Meslay-du-Maine le 16 novembre 2022 : entre 50 000 € et 60 000 € net vendeur pour le bâtiment et le terrain et entre 40 000 € et 50 000 € hors terrain.
- Estimation par l'Adresse de Laval le 21 novembre 2022 : entre 50 000 € et 55 000 € le bâtiment et entre 8 000 € et 8 500 € le terrain.
- NOTA : une servitude de passage existe au profit de Madame SUREAU, celle-ci n'est pas précise dans l'acte de vente.

"CREATION DE SERVITUDE

Les parties aux présentes décident la création au profit de la parcelle cadastrée section AD, n° 181 présentement vendue, d'un droit de passage et de sortie, à tous usages, de jour comme de nuit, sur la parcelle cadastrée section AD, n°179 restant la propriété des VENDEURS, afin de permettre l'accès à la parcelle AD, n° 181 à partir de la voie publique.

La Commission propose de mettre en vente, auprès des 2 agences qui ont estimé le bien, le terrain et le bâtiment au prix de 65 000 €. Pour rappel, le montant des estimations ne tenait pas compte de la servitude existante.

Le Conseil Municipal valide la vente du lot (terrain + bâtiment) à hauteur de 65 000 € avec prise en compte de la servitude de passage.

Madame SUREAU rejoint la séance.

→ **Comptes administratifs et comptes de gestion 2022 :**

Monsieur Christian BOULAY quitte la salle du conseil, Madame Marie-Françoise MOREAU prend la présidence de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les comptes administratifs de l'année 2022 des budgets : général, salle socioculturelle, lotissement du Moulin à Vent, ZAC du Moulin à Vent, lotissement des Néfliers.

Monsieur BOULAY reprend la présidence de la réunion de conseil municipal.

Les comptes de gestion 2022, établis par le receveur municipal, trésorière de la commune de MESLAY DU MAINE pour les budgets ci-après nous ont été transmis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité les comptes de gestion 2022 des budgets suivants :

	COMPTES ADMINISTRATIFS 2022					
	DEPENSES		RECETTES		RESULTATS CLOTURE 2022	
	Crédits ouverts	Réalisés	Crédits ouverts	Réalisés	Excédents	Déficits
Budget Général						
Section d'Investissement	3 746 453,97 €	1 034 224,87 €	3 746 453,97 €	1 413 208,08 €	378 983,21 €	
Section de Fonctionnement	3 324 856,14 €	3 103 128,56 €	3 324 856,14 €	3 872 778,20 €	769 649,64 €	
Total budget général	7 071 310,11 €	4 137 353,43 €	7 071 310,11 €	5 285 986,28 €		
Salle Socio-Culturelle						
Section d'Investissement	417 202,50 €	191 544,93 €	417 202,50 €	89 133,90 €		-102 411,03 €
Section de Fonctionnement	71 142,62 €	66 158,43 €	71 142,62 €	66 158,43 €		
Total salle socioculturelle	488 345,12 €	257 703,36 €	488 345,12 €	155 292,33 €		
Lotissement Moulin à Vent						
Section d'Investissement	180 411,67 €	0,00 €	180 411,67 €	0,00 €		
Section de Fonctionnement	47 816,09 €	0,00 €	47 816,09 €	0,00 €		
Total "Lotissement Moulin à Vent"	228 227,76 €	0,00 €	228 227,76 €	0,00 €		
ZAC Moulin à Vent						
Section d'Investissement	353 238,44 €	0,00 €	353 238,44 €	0,00 €		
Section de Fonctionnement	353 238,30 €	0,00 €	353 238,30 €	0,00 €		
Total "ZAC Moulin à Vent"	706 476,74 €	0,00 €	706 476,74 €	0,00 €		
Lotissement des Néfliers						
Section d'Investissement	992 577,71 €	467 900,93 €	992 577,71 €	370 887,21 €		-97 013,72 €
Section de Fonctionnement	872 186,67 €	575 535,89 €	872 186,67 €	815 680,28 €	240 144,39 €	
Total "Lotissement des Néfliers"	1 864 764,38 €	1 043 436,82 €	1 864 764,38 €	1 186 567,49 €		

- budget principal de la commune
- budget salle socioculturelle
- budget lotissement du Moulin à Vent
- budget ZAC du Moulin à Vent
- budget lotissement des Néfliers.

Monsieur CAUCHOIS précise que les dépenses de fonctionnement augmentent de 8 % (inflation...) tandis que les recettes de fonctionnement augmentent quant à elles de 6%.

Il est rappelé que la commune bénéficie de nombreux services qui desservent les autres communes et que les dépenses du personnel représentent 61 % des dépenses de fonctionnement.

→ **Affectation des résultats 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats 2022 :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022							
	Excédent de fonctionnement 2022	Déficit de fonctionnement 2022	Excédent d'investissement 2022	Déficit d'investissement 2022	Affectation à l'investissement (1068)	Report en fonctionnement (002)	Report en investissement (001)
Budget Général	769 649,64 €		378 983,21 €		769 649,64 €		1 433 527,46 €
Salle socio-culturelle				102 411,03 €			-111 369,04 €
Lotissement du Moulin à vent							
ZAC du Moulin à vent							
Lotissement des néfliers	240 144,39 €			-97 013,72 €		169 055,06 €	-467 900,93 €

Budget Général

Excédent de fonctionnement : 769 649.64 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement pour 769 649.64 €

Excédent d'investissement : 378 983.21 €

Report de l'excédent en section d'investissement : 1 433 527.46 €

Budget Salle socioculturelle

Déficit de fonctionnement de 0.00 €

Report du déficit en section de fonctionnement 0.00 €

Déficit d'investissement : 102 411.03€

Report du déficit en section d'investissement : 111 369.04 €

Budget Lotissement du Moulin à Vent

Excédent de fonctionnement : 0.00 €

Report de l'excédent en section de fonctionnement: 0.00 €

Excédent d'investissement : 0.00 €

Report de l'excédent en section d'investissement : 0.00 €

Budget ZAC du Moulin à Vent

Excédent de fonctionnement de 0.00 €

Report de l'excédent en section de fonctionnement : 0.00 €

Déficit d'investissement : 0.00 €

Report du déficit en section d'investissement : 0.00 €

Budget Lotissement des Néfliers

Excédent de fonctionnement : 240 144.39 €

Report de l'excédent en section de fonctionnement: 169 055.06 €

Déficit d'investissement : 97 013.72 €

Report du déficit en section d'investissement : 467 900.93 €

→ **Endettement**

Budget de la Commune

ANNUITES D'EMPRUNT	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2015	495 833,00 €	102 418,99 €	393 414,01 €	2 808 789,03 €
2016	451 458,92 €	90 521,63 €	360 937,29 €	2 415 375,02 €
2017	395 922,17 €	79 068,38 €	316 853,79 €	2 054 437,73 €
2018	340 721,68€	67 464,78€	273 256,90 €	1 737 352,35 €
2019	353 931,33€	65 131,50 €	288 799,83 €	2 064 095,45€
2020	359 704,21 €	56 510,42 €	303 193,79 €	2 075 295,62 €
2021	189 424,12€	45 965,23 €	143 458,89€	1 772 101,83 €
2022	188 015,71 €	41 925,00 €	146 090,71 €	1 628 642,94 €
2023	178 832,60 €	37 738,04 €	141 094,56 €	1 482 552,23 €
2024	159 767,41 €	34 106,82 €	125 660,95 €	1 341 457,67 €
2025	155 739,66 €	30 986,81 €	124 752,85 €	1 215 797 ,08 €
2026	155 084,51€	27 88,62€	127 275,89 €	1 091 044,23 €

SALLE SOCIOCULTURELLE

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2019	11 839,27 €	1 839,28 €	9 999,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2020	15 590,32 €	2 257,00 €	13 333,32 €	0,00 €	0,00 €	190 000,01 €
2021	15 427,65 €	2 094,33 €	13 333,32 €	0,00 €	0,00 €	176 666,69 €
2022	15 264,99 €	1 931,67 €	13 333,32 €	0,00 €	0,00 €	163 333,37 €
2023	15 102,32 €	1 769,00 €	13 333,32 €	0,00 €	0,00 €	150 000,05 €
2024	14 939,65 €	1 606,33 €	13 333,32 €	0,00 €	0,00 €	136 666,73 €
2025	14 776,99 €	1 443,67 €	13 333,32 €	0,00 €	0,00 €	123 333,41 €
2026	14 614,32 €	1 281,00 €	13 333,32 €	0,00 €	0,00 €	110 000,09 €

→ **Taux d'imposition directe 2023**

Pour rappel, les taux actuels sont les suivants :

Impôts	Taux 2022
Taxe sur le foncier bâti	49.89 % *
Taxe sur le foncier non bâti	39,62%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	20.95 %

(*) taux communal : 30.03 % + taux départemental : 19.86 %

Monsieur CAUCHOIS précise que les bases d'imposition ont augmenté de 7% (décision du gouvernement) ce qui aura une incidence financière pour les propriétaires.

Après échanges, la commission propose le maintien des taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir ces taux pour l'année 2023.

Budgets primitifs 2023 :

Monsieur CAUCHOIS précise que les budgets primitifs sont établis de manière prudente, mais que les hausses des coûts réduisent les marges de sécurité.

Par ailleurs, le passage à la M57 modifie certains chapitres, en effet des comptes du chapitre 67 sont dorénavant dans le chapitre 65, idem pour les comptes du chapitre 77 qui sont maintenant au chapitre 75.



Projets 2023

BUDGET PRINCIPAL

- Petites Villes de Demain plan guide + étude ilôt des pharmacies : 60 000 € d'études
- Comptes 2111 et 2115: Acquisition foncières: 230 000 € (dont 70 000€ en RAR – terrains rue de la Gare et 60 000 € démolition et désamiantage rue Carnot)

et Réserves foncières 100 000 €

- Opérations d'équipements: 2 530 000 € (dont 440 000€ toiture pôle enfance, 424 000 € travaux d'effacement de réseaux et rénovation éclairage public, 833 000 € de travaux de voirie dont 155 000€ Pumphack et 200 000 € aménagement Chemin de la Touche)

BUDGET SALLE SOCIO

- Etudes modernisation salle et rénovation salle de tennis de table 100 000 € HT (RAR)
- Rénovation et modernisation de la salle : 600 000 € HT

BUDGET NEFLIERS

- Travaux 2^{ème} phase 1ère tranche: 530 000 € HT
- Ventes : 115 000 € HT

Monsieur POULAIN s'interroge quant à la non inscription du terrain synthétique au budget primitif. Monsieur CAUCHOIS précise que le terrain synthétique a un coût de 800 000 €, que pour l'instant la commune a une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 150 000 € et une subvention potentielle du FAFA de 25 000 €. Une demande de financement auprès de la Communauté de Communes a été réalisée.

Monsieur CAUCHOIS a rappelé que ce dossier doit être étudié en Conseil Municipal et que si le Conseil Municipal est favorable à ce projet, une décision modificative pourra être prise.

Monsieur POULAIN demande si la tranche 3 du lotissement des Néfliers était prévue. Monsieur CAUCHOIS précise que Petites Villes de Demain nous amène à réfléchir autrement, et que la vente des parcelles à ce jour est fortement ralentie vu le contexte économique. Ce dossier sera étudié en commission Urbanisme et Environnement.

Madame JOHAN s'interroge concernant le projet de la salle socioculturelle, n'est-il pas possible de garder cette salle en salle des fêtes avec un coût de travaux moindre.

Monsieur POULAIN regrette la présentation des chiffres sans débat de priorités des projets.

Madame BELLANGER souhaite plus d'échanges lors des Conseils Municipaux.

Monsieur BOULAY précise qu'une réunion aura lieu en mai afin de débattre et de prioriser les projets sur les années futures.

Monsieur CAUCHOIS remercie les agents pour le travail effectué lors de la préparation budgétaire.

	DÉPENSES	RECETTES
BUDGET GÉNÉRAL		
Section de fonctionnement	3 785 461,06 €	3 785 461,06 €
Section d'investissement	4 334 967,52 €	4 334 967,52 €
TOTAL BUDGET GÉNÉRAL	8 120 428,58 €	8 120 428,58 €
SALLE SOCIOCULTURELLE		
Section de fonctionnement	92 691,70 €	92 691,70 €
Section d'investissement	828 977,50 €	828 977,50 €
TOTAL BUDGET SALLE SOCIOCULTURELLE	921 669,20 €	921 669,20 €
LOTISSEMENT "LE MOULIN A VENT"		
Section de fonctionnement	47 821,09 €	47 821,09 €
Section d'investissement	180 411,67 €	180 411,67 €
TOTAL BUDGET LOTISSEMENT "LE MOULIN A VENT"	228 232,76 €	228 232,76 €
ZAC MOULIN A VENT		
Section de fonctionnement	353 238,30 €	353 238,30 €
Section d'investissement	353 238,44 €	353 238,44 €
TOTAL BUDGET ZAC MOULIN A VENT	706 476,74 €	706 476,74 €
Lotissement des Néfliers		
Section de fonctionnement	997 900,93 €	997 900,93 €
Section d'investissement	933 204,84 €	933 204,84 €
TOTAL BUDGET LOTISSEMENT NEFLIERS	1 931 105,77 €	1 931 105,77 €
TOTAL GÉNÉRAL	11 907 913,05 €	11 907 913,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les budgets primitifs 2023 selon le tableau présenté ci-dessus.

Questions diverses :

Monsieur GAUDREE s'interroge concernant le projet du terrain synthétique alors qu'une boulangerie a fermé définitivement. Suite à la fermeture de la boulangerie, l'ensemble des meslinois est impacté alors que le terrain synthétique ne servira qu'à 250 joueurs.

Monsieur BOULAY informe que la boulangerie a été mise en vente, et que les élus s'intéressent au sujet. Monsieur CAUCHOIS précise que la commune doit faciliter l'installation des commerces.

Madame BELLANGER souhaite que la commune remercie M et Mme POURIAS pour la fabrication de pains les lundis pour les écoles et EHPAD.

ENFANCE FAMILLE SOLIDARITÉ

Autorisation lancement appel d'offres assistance technique pour la fourniture de denrées et la confection de repas pour le restaurant scolaire.

Le marché conclu avec la société API restauration va arriver à échéance le 31 août 2023.

Il consiste à assister la Ville de Meslay-du-Maine dans l'élaboration des menus et son approvisionnement en denrées pour les repas servis dans le cadre de l'école (maternelle et élémentaire), de l'ALSH (vacances scolaires et tous les mercredis en périodes scolaire), ainsi que la petite crèche municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer un appel d'offres concernant l'assistance technique pour la fourniture de denrées et la confection de repas pour le restaurant scolaire du 1er septembre 2023 au 31 août 2027.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2023
POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Modification subvention – dotation annuelle frais de fonctionnement école privée

Suite à une erreur matérielle concernant le nombre d'enfants dérogataires, il convient de modifier la subvention votée pour l'école privée, le 26 janvier 2023, d'un montant de 52 168.31 € pour 119 élèves. Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le montant de la subvention de l'école privée, en prenant en compte 3 élèves supplémentaires, soit 2 301.54 € supplémentaire et donc une subvention totale de 54 469.85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'augmenter la subvention annuelle pour les frais de fonctionnement de l'école privée de 2 301.54 € soit une subvention totale de 54 469.85€.

Tarification activités Espace Meslinois

Le 02 juin 2022, le Conseil Municipal avait délibéré (délibération n°2022-06-05) comme suit :

Sorties à la journée

Un nouveau mode de calcul est proposé pour établir le tarif des sorties à la journée : le coût de l'activité + du transport est divisé par deux (participation de la municipalité) puis divisé par le nombre de participants (selon la capacité du véhicule). Le résultat s'ajoute à un tarif de base pour un adulte ou pour un enfant (-12ans).

Le tarif d'une sortie est calculé en prenant la base ci-dessous :

	tarif adulte	tarif enfant
QF1	1,50 €	1,00 €
QF2	2,50 €	2,00 €
QF3	3,50 €	3,00 €
com EXT	4,55 €	3,90 €

et on ajoute le résultat de la formule suivante :

$((\text{prix de l'activité} + (0,3 * \text{nb de kilomètres}))/\text{nb de participants})/2$

Atelier cuisine

Quotient Familial	Adultes
bénéficiaires de l'aide alimentaire	- €
QF1 ≤ 750€	1,00 €
751€ ≤ QF2 ≤ 1500€	2,00 €
QF3 ≥ 1501€	3,00 €
Extérieur Meslay	4,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité valider les tarifs présentés ci-dessus pour les sorties de l'espace meslinois ainsi que les tarifs pour les ateliers cuisine.

L'espace Meslinois organise différentes animations (conférence, cinéma, karaoké...), il est proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants, identiques à la délibération antérieure, en y ajoutant les différentes activités :

Sorties à la journée

Un nouveau mode de calcul est proposé pour établir le tarif des sorties à la journée : le coût de l'activité + du transport est divisé par deux (participation de la municipalité) puis divisé par le nombre de participants (selon la capacité du véhicule). Le résultat s'ajoute à un tarif de base pour un adulte ou pour un enfant (-12ans).

Le tarif d'une sortie est calculé en prenant la base si dessous :

	tarif adulte	tarif enfant
QF1	1,50 €	1,00 €
QF2	2,50 €	2,00 €
QF3	3,50 €	3,00 €
com EXT	4,55 €	3,90 €

et on ajoute le résultat de la formule suivante :

$((\text{prix de l'activité} + (0,3 * \text{nb de kilomètres}))/\text{nb de participants})/2$

Activités Espace Meslinois (Cinéma, karaoké, conférence...)

	tarif adulte	tarif enfant (moins de 12 ans)
QF1	1,50 €	1,00 €
QF2	2,50 €	2,00 €
QF3	3,50 €	3,00 €
com EXT	4,55 €	3,90 €

Atelier cuisine

Quotient Familial	Adultes
bénéficiaires de l'aide alimentaire	- €
QF1 ≤ 750€	1,00 €
751€ ≤ QF2 ≤ 1500€	2,00 €
QF3 ≥ 1501€	3,00 €
Extérieur Meslay	4,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, les tarifs présentés ci-dessus.

Informations diverses :

- Prochains Conseils Municipaux : 04 mai 2023, 1er juin 2023, 29 juin ou 06 juillet 2023.

-
- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.*